La Caisse permet d'accorder des subventions aux universités et autres institutions d'enseignement supérieur pour fins de construction; cependant, a) aucune subvention ne doit dépasser la moitié du coût de la construction subventionnée et b) l'ensemble des subventions, dans une province, ne doit dépasser un montant dont le rapport à la masse des ressources de la Caisse est égal au rapport de la population de la province (au dernier recensement) à l'ensemble de la population des provinces qui comptent une université ou autre institution analogue.

A la fin de 1960, le Conseil avait autorisé le paiement de 22 millions de dollars. Au total, 41 institutions avaient obtenu des fonds pour diverses constructions, surtout des bibliothèques, des salles de classe et des maisons d'étudiants. L'octroi de subventions au bénéfice de maisons d'étudiants a été décidé par le Conseil après longue consultation avec les universités. On a généralement jugé que ces maisons étaient plus que de simples logements et faisaient partie intégrante des moyens des universités.

Aide aux particuliers.—Pour maintenir les normes scolaires au niveau actuel, le Canada devra recruter 8,000 à 10,000 professeurs d'université durant les dix prochaines années. En 1957, les humanités et les sciences sociales pouvaient compter sur moins de 10 p. 100 des bourses de perfectionnement. Le Conseil des Arts a donc consacré plus d'un million du revenu de la Caisse de dotation à un programme de bourses d'études et de perfectionnement afin de remédier à la situation. En trois ans, des bourses de maîtrise, de doctorat et d'échelon post-doctoral ont été accordées à plus de 1,200 personnes. Le Conseil stimule aussi d'autres façons les études scolaires. Il accorde des subventions aux universités afin de leur permettre d'inviter chez elles des conférenciers éminents. Des subventions de voyage permettent aux Canadiens d'assister aux conférences internationales et de se tenir en relations avec l'étranger.

Le Conseil accorde aussi une aide aux particuliers dans le domaine des arts. A la fin de 1960, environ 360 bourses avaient permis à des chanteurs, danseurs, peintres, écrivains et autres artistes de poursuivre leurs études ou de se perfectionner. D'autres artistes avaient bénéficié du programme de subventions de commande du Conseil, subventions qui ont permis à des théâtres, orchestres, galeries ou musées d'art de commander et d'exécuter ou d'exposer les œuvres originales d'artistes canadiens.

Aide aux organismes.—Le rôle du Conseil ne se limite pas à aider les particuliers. Il doit aussi chercher à assurer aux artistes du pays un marché plus vaste et un auditoire plus accueillant. C'est pourquoi une grande partie du revenu de la Caisse de dotation est consacréé à un programme d'aide aux organismes du domaine des arts et des lettres. Toutefois, comme les fonds sont très limités, le Conseil doit choisir entre aider les meilleurs organismes, ce qui exigerait un fort investissement dans quelques-uns des principaux centres, et aider toutes les régions, ce qui, poussé à l'extrême, épuiserait rapidement les ressources disponibles.

Le Conseil a donc tenté d'établir l'équilibre en accordant des subventions à des organismes très méritants dans certaines régions et d'autres subventions destinées à permettre à des organismes de visiter des régions reculées qui ont moins facilement accès aux arts. Le Conseil cherche aussi à assurer une aide locale aux organismes subventionnées en exigeant qu'ils obtiennent des revenus supplémentaires d'autres sources. Durant l'année terminée le 31 mars 1960, le Conseil a distribué environ \$1,250,000 à des organismes s'occupant des arts, des humanités et des sciences sociales. Dix orchestres symphoniques ont reçu un total de \$206,000 et d'autres organismes intéressés à la musique (chorales, orchestres à cordes et ensembles de musique de chambre) ont touché \$64,000. Plus de \$40,000 ont été octroyés pour permettre à des groupes musicaux de se déplacer et \$7,400 pour commander de nouvelles œuvres. Plus de \$350,000 sont allés au théâtre, à l'opéra et au ballet; une tranche de quelque \$145,000 a été distribuée au National Ballet Company of Canada, au Royal Winnipeg Ballet et aux Grands ballets canadiens. Une somme de \$72,000 est venue en aide à l'opéra et une